



Direction de Quartiers Nord-Ouest

43, cours Kennedy

35000 Rennes

Station VAL : Villejean/Kennedy

Téléphone : 02 23 62 17 71

E-mail : dqno@ville-rennes.fr

Dossier suivi par : Murièle Jourde/Jean-Charles Auffret

.....
COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER VILLEJEAN
DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017
.....

Présent(e)s : A. **Abderemane**, B. **André**, M-H. **Berthier**, N. **Blin**, M. **Chaudron**, H. **Coudray**, J. **Desfeux**, Y. **Guillo**, M. **Laboudigue**, M. **Lesage**, R. **Vallée** (Habitant(e)(s)), T. **Baudson** (Archipel Habitat), C. **Cheron** (journaliste), D. **Le Calvé** (Aiguillon Construction), A. **Gouédic** (Centre social), C. **Hallier** (Espacil Habitat), M. **Granja**, M. **Neuschwander** (Direction des déchets et des réseaux d'énergie-RM), S. Le **Moal** (élu délégué au quartier), Olivier **Dehaese** (vice-Président de Rennes Métropole), C. **Morel** (conseiller municipal délégué à la propreté, au suivi des évènements et à la prévention des risques des immeubles), M. **Andrade**, M. **Jourde**, A. Le **Turnier**, J-C. **Auffret** (Direction de Quartier Nord-Ouest-DQNO).

Absent(e)s excusé(e)s : F. Mazzoleni (Habitant(e)).

Propreté des espaces publics et collecte des déchets ménagers : présentation des dispositifs par les services de la Ville et de Rennes Métropole

Accueil par Sylvain Le Moal, élu de quartiers Villejean, Beaugard et Saint-Martin en présence de Cyrille Morel, conseiller municipal délégué à la propreté, au suivi des évènements et à la prévention des risques des immeubles et de Olivier Dehaese, vice-Président de Rennes Métropole en charge de l'énergie et des déchets.

M. Yvonnick Guillo, habitant, se présente. Il remplace Raymond Vallée en qualité de co-président du conseil de quartier. Il a été élu par le collège des habitants et indique vouloir le représenter auprès de la ville et du quartier. Il habite Villejean depuis 1985. Il souhaite une bonne coordination avec l'élu du quartier et la Direction de quartiers. Il compte aussi sur l'appui des habitants. Il évoque des sujets qu'il juge prioritaires : la propreté, le mieux vivre ensemble et l'insécurité.

1) **Présentation des missions et de l'organisation du travail des agents en charge de l'entretien des espaces publics au sein de la direction de la voirie, propreté, Fête (DVPF) à la Ville de Rennes (Nicolas Guillotin)**

Cf. vidéo sur le lien : <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/transports-urbanisme-environnement/l-environnement/la-proprete-urbaine/>

Remarques des habitants et précisions des élus et services :

Constat d'une amélioration de la situation dans le quartier à l'exception des pieds d'immeubles notamment une tour rue bourbonnais (tapis sur le platelage bois, jets réguliers de nourriture et autres papiers). Il est précisé que deux agents verbalisent sur le territoire de la ville soit 68 euros ; à la deuxième infraction constatée, la facturation de l'enlèvement (150 euros) s'ajoute à l'amende. Ce dispositif porte ses fruits ; le nombre des incivilités a diminué.

Est évoqué l'état de saleté d'un balcon sur une tour. Sur ce point, est rappelé le dispositif Rennes Cité Zen qui permet au citoyen de signaler les problèmes constatés. Dans le cas présent, le service santé environnement de la ville est saisi et contacte le syndic ou le bailleur pour suite à donner auprès de l'occupant.

Est demandé, dans tous les immeubles où sont constatés des problèmes de propreté, la mise en place d'un affichage simple qui rappelle la règle et le montant de l'amende ou de la prestation de nettoyage. Il est précisé qu'une réflexion est en cours avec le collège Rosa Parks pour concevoir ces outils de communication. L'exemple de communication sur les vitrines du Centre social est remarqué. Une enquête diagnostic propreté est engagée sur la ville auprès de 50 volontaires. La restitution sera faite aux élus dans les prochains jours. Ce diagnostic permettra de réfléchir à un nouveau plan propreté.

En ce qui concerne les déjections canines, des panneaux d'information sont actuellement en cours d'installation affichant notamment la sanction pour les propriétaires contrevenants. Des sacs sont distribués dans différents lieux comme la mairie de quartier. Les distributeurs de sacs sur l'espace public ont été supprimés en raison des détournements d'usage.

Des endroits constamment sales sont repérés sur la dalle Kennedy notamment entre les 2 et 8 bourbonnais. Les Eco 5000 face au 8 de la rue sont délabrés.

Il est demandé de rajouter des corbeilles à la sortie des écoles. Il est proposé d'organiser avec quelques habitants et les services une marche exploratoire pour repérer les secteurs qui nécessiteraient l'installation de corbeilles supplémentaires. Le plan propreté déployé en 2018 devrait améliorer les choses.

Il est également demandé le nettoyage autour des bornes à textile Le Relais.

2) **présentation des principes généraux de la valorisation des déchets et du nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères par Rennes Métropole. (Marie Neuschwander)**

Cf. power point

Remarques des habitants et réponses des élus et services

Mécontentement d'une habitante de la rue doyen Colas au sujet de la collecte. Les poubelles débordent, les habitants vivent avec les rats. Archipel Habitat a pris les mesures adéquates mais pas la collectivité .Elle exige une ville propre.

Un habitant exprime son mécontentement sur la gestion de la nouvelle collecte des ordures ménagères. Il ne comprend pas que la communication engagée sur ce dispositif n'ait pas été poursuivie en automne. Il ajoute que le report des déchets du bac vert vers le bac jaune ne s'est pas fait comme l'indiquaient les prévisions.

Sur le rythme des passages de collecte, il est rappelé par Rennes Métropole qu'après une période d'adaptation cet été, des mesures ont été prises pour augmenter les fréquences ou rajouter des bacs auprès des adresses qui posaient réellement problème. Ainsi sur Villejean, la collecte 2 fois par semaine a été rétablie à certaines adresses. Sur Villejean Est, des études ont été engagées avec le Crous. Sur le square Yves Lemoine, le passage à 2 collectes/semaine est effectif depuis lundi 13 novembre comme sur cinq autres adresses. 6 autres adresses sur Villejean Ouest repasseront également à une fréquence bi-hebdomadaire à compter de la semaine prochaine. Ces décisions ont été prises après étude et suivis de collectes. Pour le reste du quartier, la fréquence hebdomadaire et la dotation en bacs suffisent. À noter que dans des immeubles, des bacs presque vides restent dans les locaux poubelles alors que ceux présentés sur les trottoirs débordent. Il est rappelé que le rôle des gestionnaires est de sortir le nombre de bacs nécessaires et de répartir si besoin les sacs poubelles dans les bacs. De plus, un diagnostic complémentaire va être réalisé par Rennes Métropole pour remplacer les bacs en mauvais état, et compléter la dotation si besoin.

Le bilan global sur la ville est aujourd'hui globalement positif et une collecte/semaine suffit, ce qui limite le passage des camions de collecte des déchets et des services de réputation. Le tri des bios déchets permettra d'améliorer encore la situation. Rennes Métropole a entendu les plaintes de certains habitants de Villejean et les ambassadeurs ont été orientés prioritairement sur ce quartier.

Des habitants font remarquer que Villejean est un quartier d'étudiants et que durant l'été, une collecte/semaine devrait suffire. Par contre, les étudiants arrivés en septembre/octobre n'ont pas eu l'information. Les bacs des résidences du Crous ne sont pas remisés après la collecte. Il est précisé que des actions sont entreprises comme l'information du Crous, l'affichage dans les locaux de stockage et la transmission de consignes à la remise des clefs.

Un habitant note que dans le quartier, des populations d'origines multiples ne sont pas très sensibles à cette évolution et qu'il faut adapter la communication.

Le représentant d'Archipel Habitat note que les supports de communication ne suffisent pas. Il est nécessaire que les agents de proximité sur le terrain discutent avec les locataires.

Une habitante pose la question des horaires de collecte. Si le camion passe très tard le soir, les bacs restent dehors toute la nuit et peuvent être dégradés ou brûlés. Un habitant ajoute que la collecte tôt le matin oblige à sortir les bacs la veille ; les bacs remplis peuvent être renversés ce qui attire les rats. Il est répondu qu'il est impossible de réaliser la collecte sur toute l'agglomération entre 10h et 16h en raison du surcoût important que cette organisation implique. Il est aussi nécessaire de maintenir des tournées équilibrées afin que le personnel ne travaille pas sur une plage horaire trop grande. Une étude spécifique sera néanmoins demandée sur Villejean.

La représentante d'Espaceil indique que le rappel à la règle est important mais qu'il ne suffit pas dans les très grands ensembles. Avec l'apport volontaire, il y a moins de difficultés de la part des résidents. Ce sont souvent des personnes extérieures aux immeubles qui déposent des déchets. Espaceil a informé Rennes Métropole de l'état des Eco 5000 et des impacts sur la rambarde en béton lors de l'enlèvement par la grue. Elle souhaite une coordination Ville / Espaceil pour une

meilleure gestion des espaces publics et privés. Dans le prochain marché d'entretien, l'entreprise missionnée par Espacil prendra en charge l'entretien des abords des immeubles même lorsqu'ils sont situés sur l'espace public. Elle attend aussi une contrepartie de la Ville.

Un habitant demande l'enlèvement des platelages bois sur la dalle qui pourrissent.

Sur la collecte des vêtements, il est précisé que les bacs appartiennent au Relais Bretagne qui gère la collecte et son planning. Une convention lie Rennes Métropole et le Relais afin de définir les implantations.

En ce qui concerne les dépôts sauvages d'encombrants, il faut appeler le numéro vert. Les dépôts sauvages en appellent d'autres d'où l'intérêt de signaler les problèmes. Est rappelé la reconstruction/agrandissement de la déchetterie de Villejean Beauregard. Par ailleurs, il est rappelé qu'un service de collecte des encombrants sur rendez-vous existe, il faut contacter le N° vert 0800 01 14 31 pour obtenir la date à laquelle les encombrants devront être déposés sur le trottoir pour être enlevés. Un habitant indique que le numéro vert n'est pas toujours accessible et que deux ambassadeurs ne suffisent pas. Un autre habitant indique avoir fait appel au service de collecte sur rendez-vous et que cela a très bien fonctionné.

Les composteurs peuvent être demandés à Rennes Métropole pour de l'habitat collectif.

En ce qui concerne le coût du service, il est rappelé que la loi impose un budget annexe au budget général de la collectivité. Le budget doit être équilibré, ce qui oblige après une augmentation des dépenses à augmenter les recettes c'est-à-dire à augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La valorisation des déchets peut aussi produire des recettes d'où la mobilisation de Rennes Métropole sur cette politique. Les efforts de valorisation et d'optimisation des collectes ont permis de réaliser des baisses de la Teom et de se situer à un coût de 62 euros par habitant et par an, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale qui est de 94 euros/hab/an.

Monsieur Guillo, co-Président indique soutenir les demandes exprimées par les habitants durant la réunion. Il propose de construire des locaux poubelles indépendants des immeubles fermés à clef, avec un passe pour les habitants ; de maintenir 2 collectes/semaine et de prévoir un programme d'enterrement des containers.

Sylvain le Moal propose à Monsieur Guillo de réunir si besoin le collège habitants du conseil de quartier pour lister les autres questions auxquelles les élus et services n'auraient pas répondu faute de temps.